



# Rase campagne

À l'initiative de l'opposition, une assemblée générale extraordinaire se tient aujourd'hui pour avancer l'AG électorale qui avait été décalée au mois de février. Nouvel épisode d'une campagne très tendue entre Moretton et Giudicelli.

**FRANCK RAMELLA**

Truffée de coups bas et de manœuvres en tout genre, la campagne pour la présidence de la FFT entre Bernard Giudicelli, l'actuel titulaire du poste, et son concurrent Gilles Moretton s'est tendue au fil des mois, avec comme principaux acteurs le Comité d'éthique, la commission de justice fédérale et la commission fédérale des litiges. Les deux camps les ont saisis avec appétit. L'équipe de Moretton (Ensemble pour un autre tennis, EPAT), bien décidée à ne pas se laisser faire sur le terrain des alinéas réglementaires, et celle de Giudicelli (Agir et Gagner), de plus en plus tendue avec des premières remontées de vote négatives en vue d'une potentielle réélection. Jusqu'à sortir la grosse artillerie.

Après plusieurs escarmouches, la première grande attaque est venue du président en place, qui a décidé le 4 novembre, avec le

Comex acquis à sa cause, de reporter l'AG électorale du 12 décembre 2020 au 13 février 2021, prenant pour prétexte les conditions sanitaires alors que des élections dématérialisées avaient prouvé leur fiabilité.

Il n'a fait aucun doute pour ses adversaires que Giudicelli tentait là de prolonger une campagne mal embarquée, alors même qu'il essaie d'obtenir l'inéligibilité de Moretton sur une histoire d'inclusion de billets de Roland-Garros dans les contrats Partenariats des ligues, sur la base d'une allégation de « trafic de billets ».

Un véritable coup fourré selon l'opposition, qui argue du fait que les ligues avaient, jusqu'en décembre 2019, parfaitement le droit d'inclure des places de Roland-Garros dans leurs contrats de RP. *Last but not least*, la convocation aujourd'hui d'une assemblée générale extraordinaire, à l'initiative de la liste EPAT, donne lieu à des passes d'arme dont le seul "mérite" est de souligner une

vacance de la vie fédérale alors que le dernier conseil des présidents de Ligue s'est tenu le 19 septembre.

## Tous les coups sont permis

Comme prévu par les statuts de la FFT – selon lesquels un tiers des voix est nécessaire –, 77 délégués, avec de nouveaux élus, ont donc voulu convoquer une AG pour avancer au 16 janvier la date de l'AG électorale qu'ils jugent avoir été reportée sans raison.

« Tentative de coup d'État », a tonné Giudicelli qui, jugeant la convocation illégale, l'a contestée devant la conférence des conciliateurs du CNOSF. Et comme tout est apparemment permis, la direction de la FFT a manipulé en sa faveur le courrier du CNOSF. Elle affirme que ce dernier l'a « confortée » dans sa démarche, en ne citant qu'un extrait d'une phrase (« [...] une décision prise par des licenciés de la FFT, qui ne sauraient

être regardés comme agissant pour le compte d'une fédération sportive, de convoquer et d'organiser une assemblée générale »), ce qui en modifie le sens. En effet, le CNOSF explique dans son courrier, que *L'Équipe* a pu consulter, qu'il n'est compétent qu'en cas de litige portant sur un « une décision [...] prise par une Fédération ». La convocation étant à l'initiative de délégués mais pas de la FFT, le CNOSF est incompétent. Ainsi, non seulement il ne conforte pas la FFT mais il juge sa demande « irrecevable ». Cela n'a pas empêché Giudicelli de saisir le 11 décembre la commission fédérale des litiges pour demander à ce que soient prises des sanctions disciplinaires contre Moretton et trois autres membres pour « manquements statutaires » commis par ces derniers en raison de la convocation de l'assemblée générale... Vous avez dit combats de tranchée ? **EF**